



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 20. aout 2012

Communications techniques; amendement no 92

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	20.08.2012	00.040-00	1-4	26.04.2012
Maintien de la navigabilité des aéronefs civils utilisés comme aéronefs d'État	02.010-60	1- 4	20.08.2012			

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule